

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPE**

Séance du : 10 novembre 2021
Date de la convocation : 04 novembre 2021
Membres en exercice : 28

**DELIBERATION N°CS2021-11-32/4
DECISION MODIFICATIVE DE LA SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET
PREVISIONNEL 2021 VOTE LORS DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021.**

L'an deux-mille vingt et un, le dix novembre, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Ary CHALUS			X	
2	M. Jean-Louis FRANCISQUE	X			
3	Madame Sylvie GUSTAVE dit DUFLO			X	
4	M. David MONTOUT	X			
5	M. Guy LOSBAR			X	
6	M. Ferdy LOUISY	X			
7	M. Jean-Philippe COURTOIS	X			
8	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE	X			
9	Mme Claudine BAJAZET			X	
10	M. Adrien BARON			X	
11	M. Camille ELIZABETH	X			
12	M. Philippe DEZAC	X			
13	M. Eric LATCHOUMANIN			X	
14	M. Emmery BEAUPERTHUY			X	
15	Mme Myriam Lucie BROSIUS	X			
16	Mme Nicole Edouard Marie Franze SINIVASSIN	X			
17	M. Fabert MICHELY	X			
18	M. Justin DESSOUT			X	
19	Mme Maddly GARGAR	X			
20	M. Didier MERIDAN	X			
21	M. Jean BARDAIL				Procuration au Président
22	M. Edouard DELTA	X			
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN			X	
24	M. Blaise MORNAL	X			
25	M. Thierry ABEILLI	X			
26	M. Héric ANDRE			X	
27	M. Alain LEON			X	
28	M. Jules OTTO			X	

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Monsieur Alain LEON est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.../...

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** la délibération n°CS2021-09-001/1 du 1^{er} septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** l'avis défavorable de la Commission de surveillance réunie le 10 novembre 2021 ;
- VU** Délibération n°CS2021-09-005/2 portant approbation du budget prévisionnel principal du SMGEAG.

Considérant le rapport du Président :

L'assemblée délibérante a voté le 24 septembre 2021 un budget d'investissement en Assainissement pour la fin de l'année à hauteur de 2 287 458,01 €, permettant de poursuivre les opérations d'investissement engagés par les anciens opérateurs.

Le travail de transfert effectif des opérations (avancement technique, transfert des marchés publics...) a mis en évidence des opérations d'assainissement qui n'avaient pas été identifiées initialement, dont les missions de maîtrise d'œuvre sont en cours et pour lesquelles des études annexes (topographie, géodétection...) doivent être engagées pour poursuivre la conception des projets :

- La construction d'une nouvelle station d'épuration à Petite-Anse (Bouillante) en remplacement de celle implantée sur le terrain du conservatoire du littoral,
- La reconstruction du poste de refoulement de l'Anse à sable à Bouillante couplée à une nouvelle station d'épuration dédiée à la zone nord de la commune.

Par ailleurs, d'autres secteurs nécessiteront des études en assainissement d'ici la fin de l'année.

Dans ce contexte, à l'instar de ce qui a été mis en œuvre pour le budget eau potable, il est proposé d'inscrire des crédits pour la poursuite des études en cours en assainissement des eaux usées.

D'autre part, il avait été proposé au budget primitif des crédits à hauteur de 265 800 € pour les travaux de réparation et de dévoiement d'un réseau d'eaux usées Avenue Gaston Feuillard, à Basse-Terre. L'analyse des éléments relatifs à cette opération révèle la nécessité de mener des investigations (études, hydrocurage...) avant de pouvoir engager les travaux. Aussi, le budget prévu pour la fin de l'année pour cette opération sera moins élevé.

En synthèse, il est proposé de :

	BP 2021	DM	Solde
Poursuivre des études en cours	0 €	+ 200 000 €	200 000 €
Réaliser les travaux de réparation et de dévoiement d'un réseau d'eaux usées Avenue Gaston Feuillard	265 800 €	- 200 000 €	65 800 €

Le Comité syndical,

Où le rapport du Président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX :16		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

ARTICLE 1 : APPROUVER la décision modificative du budget prévisionnel 2021 comme suit :

	BP 2021	DM	Solde
Poursuite des études en cours	0 €	+ 200 000 €	200 000 €
Travaux de réparation et de dévoiement d'un réseau d'eaux usées Avenue Gaston Feuillard	265 800 €	- 200 000 €	65 800 €

ARTICLE 2 : DONNER tous les pouvoirs au Président pour les applications pratiques de ces décisions.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.



Pour expédition conforme,
Le Président du SMGEAG,

Jean-Louis FRANCISQUE

En application des dispositions des articles R.421-I à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'intermédiaire du « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telrecours.fr

